



# **POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION**

REUNION du 17 octobre 2024  
**PV N. 5**

**PRESIDENT** : M Bernard COUDERT

**PRESENTS** : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) –  
ROUX Nicolas – THARAUD Gérard – BOUCLET Georges

-----

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de L'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

\*\*\*\*\*

**La Commission Foot Animation rappelle à tous les Clubs :**

- 1/ LE PORT DU PROTEGE TIBIA EST OBLIGATOIRE.**
- 2/ LA ZONE TECHNIQUE DOIT ÊTRE MATERIALISEE.**
- 3/ EN U10/U11, L'ARBITRAGE SE FAIT AU CENTRE DU TERRAIN.**
- 4/ MAINTENIR LES PARENTS ACCOMPAGNATEURS DERRIERE LA MAIN COURANTE.**
- 5/ LES DEFIS DOIVENT ÊTRE IMPERATIVEMENT FAITS.**



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

## CATEGORIE U13

*Les rencontres U13 se déroulent le samedi à 14h, le samedi matin est réservé uniquement aux rencontres U11.*

*La commission Foot Animation rappelle à tous les clubs que les défis techniques sont à réaliser **OBLIGATOIREMENT**.*

### **FEUILLE ANNEXE JONGLERIE**

Le défi jonglerie est à réaliser obligatoirement avant chaque match de championnat.  
Le club recevant doit transmettre au district la feuille annexe dans les 72h.

### **CHALLENGE PITCH :**

**Manque le retour du compte rendu de plateau organisé par SOLIGNAC LE VIGEN 1**  
**Ce document est à renvoyer au District par retour,**

### **AMENDES :**

La commission constate le FORFAIT en U13 au challenge PITCH de :  
**LIMOGES LA BASTIDE**  
Amende de 60 € pour le club de LIMOGES LA BASTIDE pour forfait

La commission constate le FORFAIT en U13 au challenge PITCH de :  
**FEUILLARDIERS 2**  
Amende de 60 € pour le club de FEUILLARDIERS 2 pour forfait

## CATEGORIE U11

### **CHALLENGE LACORE :**

Manque le retour de Compte rendu de plateau des clubs suivants :

Plateau 2 : FC OCCITANE

Plateau 6 : ANF87

Plateau 21 : LIMOGES ES BEAUBREUIL



# **POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION**

## **Amendes :**

La Commission Foot Animation constate :

- Le Forfait du SA Le Palais sur vienne 3 au challenge LACORE  
**Amende de 45 € pour le club de PALAIS SUR VIENNE 3**

- Le Forfait de Entente St JUST/ St PRIEST TAURION au challenge LACORE  
**Amende de 45 € pour ENT ST JUST/ST PRIEST TAURION**

-Le forfait de LIMOGES US LA BASTIDE au challenge LACORE  
**Amende de 45 € pour le club de LIMOGES LA BASTIDE**

-Le forfait de LIMOGES LANDOUGE FOOT 2 au challenge LACORE  
**Amende de 45 € pour le club de LIMOGES LANDOUGE 2**

- La commission Foot Animation a constaté l'absence de **LIMOGES US LA BASTIDE** pour l'Organisation de son **plateau du 21/09/24**,

La commission déclare le club en forfait général  
**Amende de 45 € pour forfait général**

**Amende de 35 €** pour non-organisation du plateau 1 du 21/09/24

## **Rappel :**

**1/ Défi obligatoire avant les rencontres**

**2/ Les clubs qui ont la possibilité de créneaux dans des gymnases, sur les 5 journées programmées par le District sont invités à se manifester auprès de la commission FOOT ANIMATION.**

RAPPEL REGLEMENTAIRE CHALLENGE :

**Selon l'article 10 paragraphe 3 du règlement des challenges :** 1 seule équipe par club est autorisée à participer aux finales LACORRE et VILLEDIEU.



# **POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION**

## **CATEGORIE U9/U7**

### **U9 : Rappel aux clubs :**

- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain.
- Bien renseigner entièrement le compte-rendu (nombre d'équipes et joueurs) ainsi que la feuille de licence (nom et numéro).
- Respecter le nombre d'équipes (3) prévu sur le plateau.
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée.

### **U7 : Rappel aux clubs :**

- Lors des différents plateaux ne pas oublier de définir la zone de relance.
- Les équipes n'ayant pas reçu lors de la réunion, l'affiche sur les règles de jeu de U6 à U13 peuvent venir la chercher au District.
- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain.
- Respecter le nombre d'équipes (3) sur le plateau.
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée.

### **U9/U7 :**

**Pour rappel, la bonne organisation d'un plateau demande la coopération de tous les clubs invités, et ce, dans l'intérêt des enfants afin qu'ils puissent pratiquer dans de bonnes conditions.**

**Le compte rendu de plateau permet de construire les futurs secteurs dans lesquels vos équipes et vos jeunes évolueront.**

**Les Comptes Rendus de Plateau et la feuille de licences (ne pas oublier de renvoyer les 2) sont à retourner au District sous 48H, au plus tard le mercredi suivant le plateau, 12H.**

**Pour la Commission Foot Animation,  
Christine DELEBECQUE**

**Le Président de la Commission,  
Bernard COUDERT**

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président